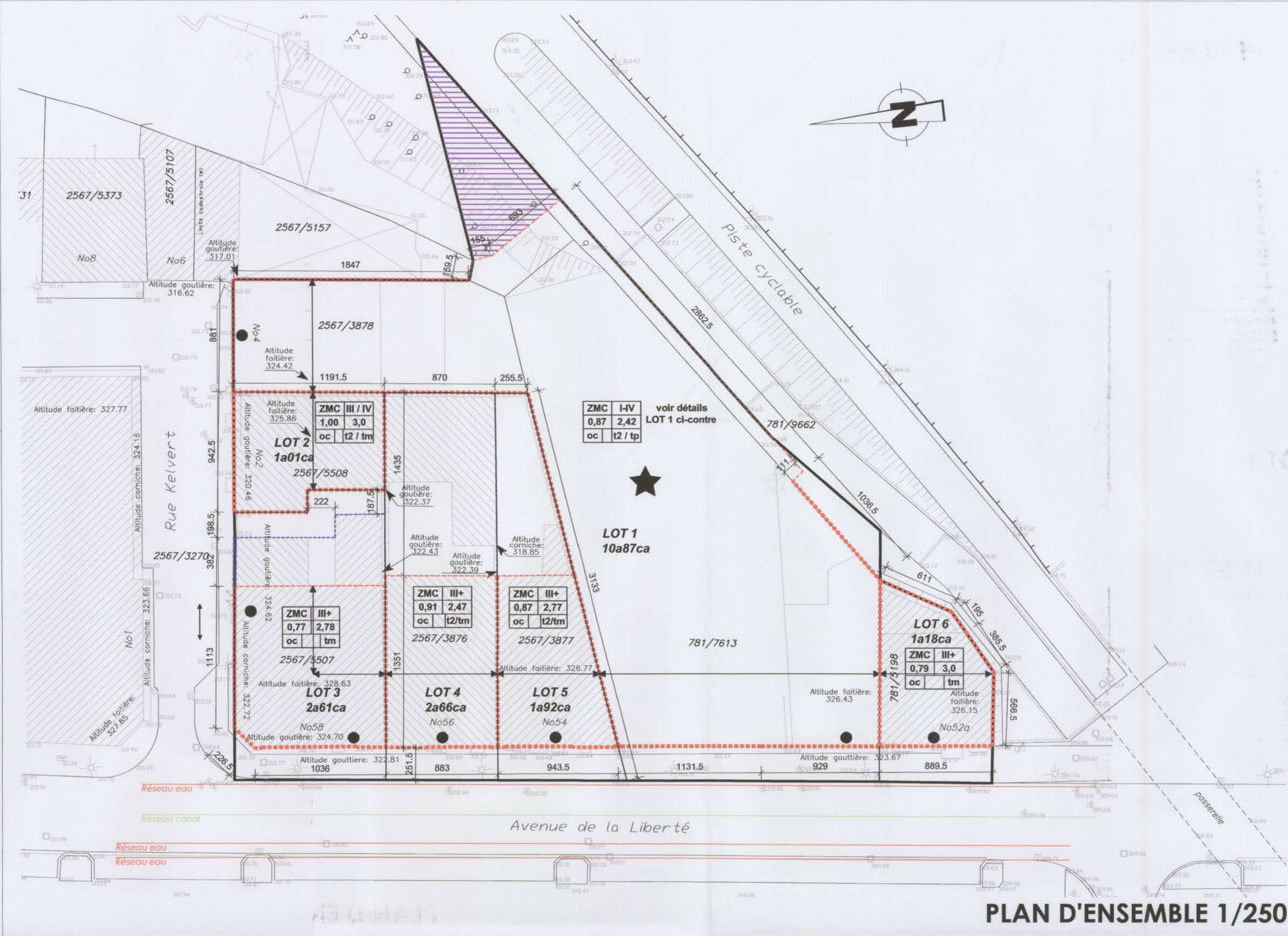
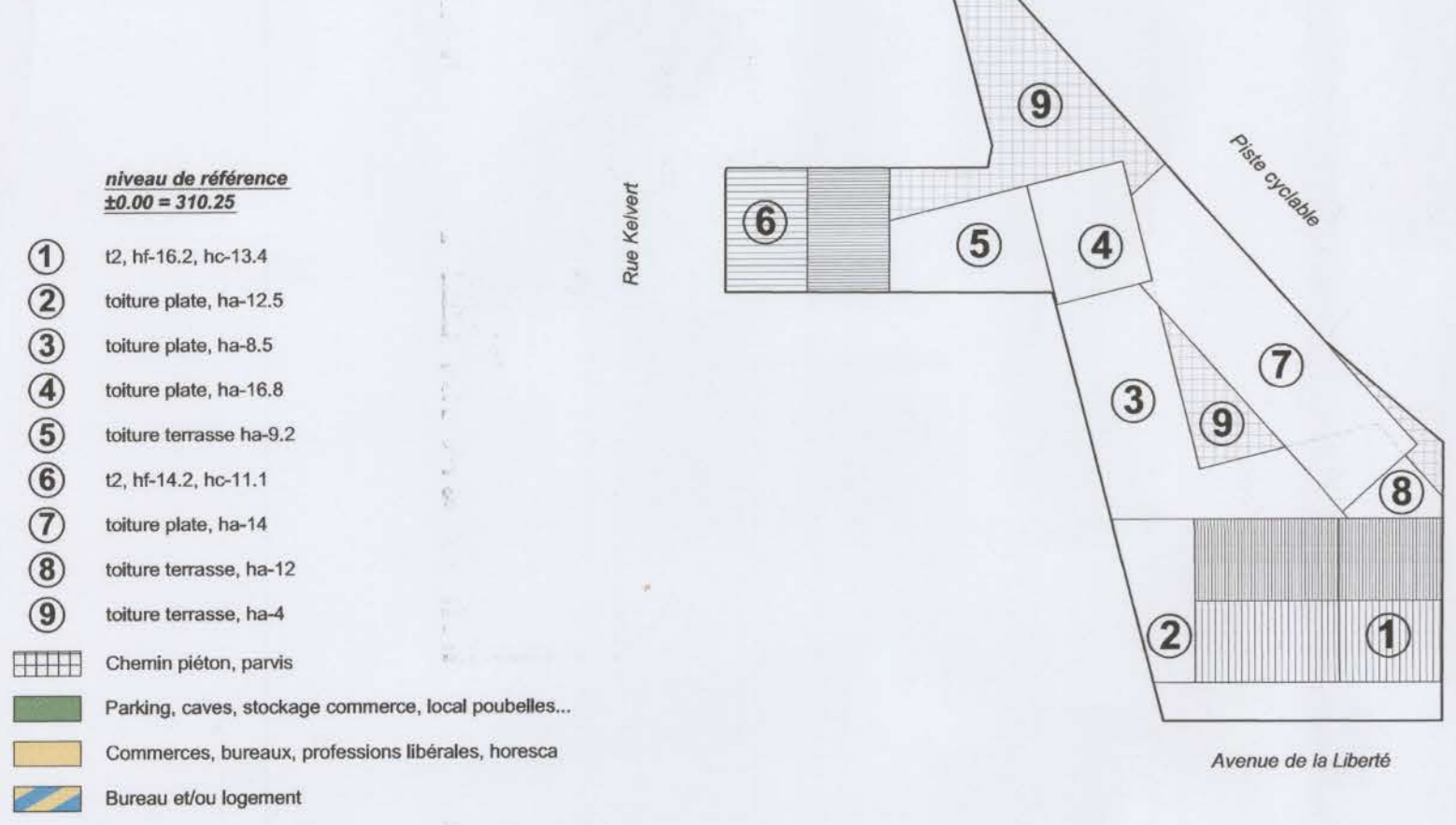


TABLEAU RECAPITULATIF :

	surface (m²)	% de l'ensemble	surface max. constructible au sol (m²)	COS	CMU	nombre min d'emplacements voitures	remarques
LOT 1	1087.16	53.65%	946.08	0.87	2.42	-	2 façades protégées
LOT 2	101.24	5.00%	101.24	1.00	3.00	-	
LOT 3	261.07	12.88%	202.00	0.77	2.78	-	façade avant protégée
LOT 4	286.36	13.15%	243.71	0.91	2.47	-	façade avant protégée
LOT 5	192.10	9.48%	166.34	0.87	2.77	-	façade avant protégée
LOT 6	118.39	5.84%	93.27	0.79	3.00	-	façade avant protégée
Partie cédée à la Commune	0.00	0.00%					
TOTAL	2026.32	100.00%					

LOT 1



Légende type

- HAB-1 Zones d'habitation 1
- HAB-2 Zones d'habitation 2
- ZMC Zones mixtes à caractère central
- ZMU Zones mixtes à caractère urbain
- ZMR Zones mixtes à caractère rural
- ZBEP Zones bâtiments et d'équipements publics
- ZAE Zones d'activités économiques etc.

PAP

Délimitation du PAP

- II Nombre d'étages pleins: limite supérieure
- I - II limite inférieure et supérieure
- Ⓜ obligatoire

Hauteur des constructions:

- hc-x hauteur à la corniche de x m
- ha-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- mi maisons isolées
- mj maisons jumelées
- mb maisons en bande

Implantation des immeubles:

- alignement obligatoire constructions principales
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour constructions principales
- alignement obligatoire dépendances
- limites minima/maxima de surfaces constructibles pour dépendances

Délimitation des lots / parcelles:

- Délimitation de zones différentes (Abgrenzung unterschiedlicher Nutzung)
- ▭ Lots privés constructibles
- ▭ Terrains cédés à la commune

Degré de mixité des fonctions:

- min x% pourcentage minimal de logements par immeuble
- x% | y% pourcentage minimal et maximal de logements par immeuble
- Ⓜ pourcentage obligatoire de logements par immeuble

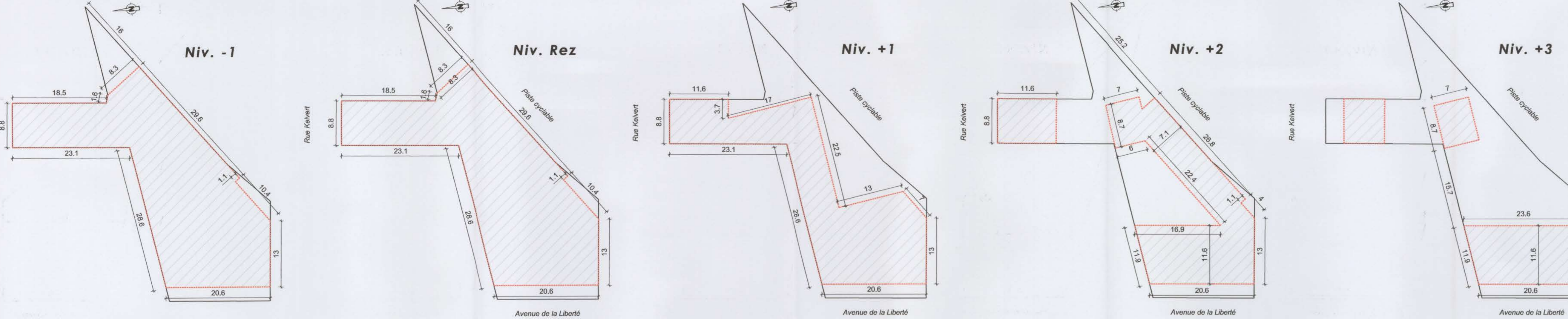
Espaces verts:

- EVP espace vert public (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- Evp espace vert privé (affectation spécifiée dans la partie écrite du PAP)
- ADJ aires de jeux
- plantations existantes
- plantations projetées
- arbres à conserver
- ▭ rues
- P aires de stationnement / emplacement publics
- ▨ chemins piétonniers, 'pistes cyclables'
- ▨ servitude, chemins piétonniers

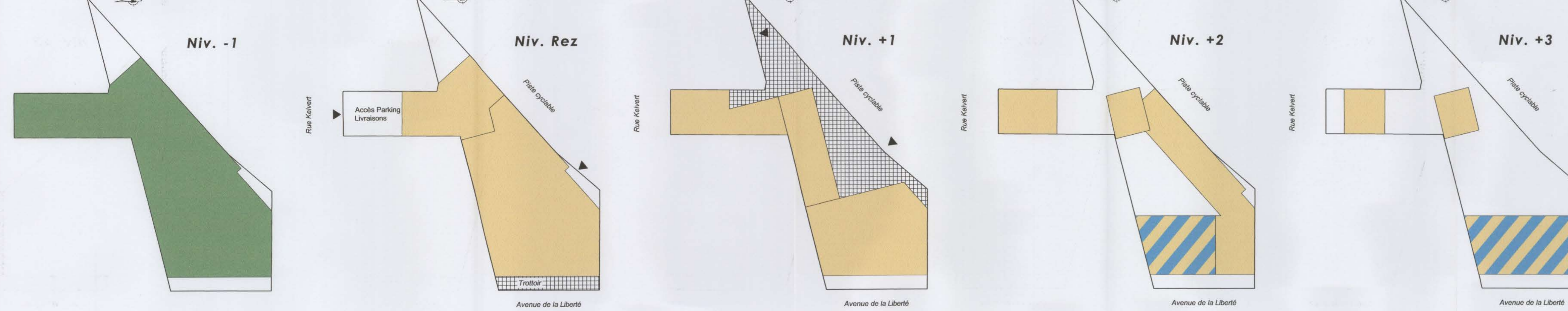
Formes des Toitures:

- ↔ orientation du faîte
- tp toiture plate
- tx toiture à x versants, degré d'inclinaison
- tm toiture mansardée
- éléments bâtis ou naturels à sauvegarder
- ▨ respect de conditions d'intégration déterminées
- ★ façade protégée
- ★ ensemble harmonieux

Limites des surfaces constructibles par niveau (Ech 1/500) :



Type des constructions par niveau (Ech 1/500) :



Maître d'ouvrage : **Ville de Differdange**
 B.P. 12
 L-4501 Differdange

Projet : **041 "Ade Monopol"**
 Avenue de la Liberté / Rue Kelvevert
 Differdange

Fonds de plan : **Levé situation existante_ Plan de situation 1/250**
 Plan N° : 08308-02 indice d du 26/11/2008

élaboré par : **GEOCAD Sàrl**
 Géomètre officiel
 14, rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg
 tél 26 48 64-1 fax 40 02 66 kneip@pt.lu

Objet : **PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER**

N° Plan	Indice	Echelle	Date	Dessinateur
041_PAP_001	-	1/250 1/500	22.02.2010	jh

NOTA
 Toutes les mesures indiquées dans ce plan sont à vérifier sur place. Toute différence est à signaler de suite à la direction des travaux. Ce plan reste la propriété exclusive du bureau d'architecte et ne peut être ni employé à un usage autre que celui pour lequel il a été confié à notre client, ni communiqué à des tiers.